



## Sécurité routière : accidentologie

### Des résultats qui se dégradent en matière d'accidentologie routière

Depuis le début de l'année, les indicateurs liés aux accidents de la route et le nombre de tués et de blessés étaient à la baisse.

Or, depuis le mois d'août, le nombre d'accidents mortels est en forte hausse, provoquant au mois d'août le décès de 13 personnes (contre 7 tués en août 2004) soit 60 victimes au 30 septembre sur les routes de la Marne depuis le début de l'année (contre 47 pour la même période de référence 2004). Deux routes sont particulièrement concernées par cette évolution, la RN44 ainsi que la RN4 où l'on déplore 21 personnes décédées depuis le début de l'année, contre 11 en 2004.

Le comportement des automobilistes est pour l'essentiel à l'origine de ces accidents (dépassements hasardeux, vitesse, non respect des priorités, consommation d'alcool et autres produits stupéfiants...).

Dans l'esprit du plan de contrôles routiers récemment adopté par les autorités judiciaires et administratives de la Marne, un renforcement des contrôles sur ces axes fortement accidentogènes a été décidé.

Deux radars automatiques fixes seront en outre prochainement installés sur la RN4 et sur l'A26.

Enfin, le plan national de déploiement des dispositifs automatisés de contrôle devrait intégrer de nouveaux sites d'implantation pour la Marne, (RN4 et agglomération sparnacienne) ainsi qu'a pu le mentionner M. Rémy HEITZ, délégué interministériel à la Sécurité Routière lors de sa visite dans la Marne le 31 août dernier.

Cette politique de contrôle est indissociable de la politique de sensibilisation par ailleurs menée avec les différents acteurs de la sécurité routière. Sur les 9 premiers mois de 2005 ce sont ainsi plus de 30 actions qui ont pu être réalisées dans le département de la Marne visant à sensibiliser jeunes et moins jeunes, salariés et employeurs, piétons, usagers de deux roues, automobilistes aux risques routiers.

Changeons car plus que jamais, l'insécurité routière est inacceptable.



### Le délégué interministériel à la sécurité routière à la Foire de Châlons-en-Champagne

La Foire-Exposition de Châlons-en-Champagne, qui s'est déroulée du 27 août au 3 septembre a servi de cadre pour les services de l'Etat à une action de communication sur la politique conduite en matière de lutte contre l'insécurité routière, véritable enjeu pour l'Etat dans ce département.

En effet, si en 2002 et 2003, les résultats obtenus en matière de sécurité routière sont manifestes, la Marne demeure encore en retrait par rapport aux tendances observées au plan national.

C'est dans ce contexte que s'est inscrit le déplacement de M. Rémy HEITZ, Délégué Interministériel à la Sécurité Routière, le mercredi 31 août 2005.

Préalablement à la visite du stand interministériel de l'Etat consacré à la lutte contre l'insécurité routière, des espaces Police et Gendarmerie nationales mais aussi des stands des partenaires locaux engagés dans cette politique de sécurité routière, le délégué a assisté, en présence des autorités administratives, judiciaires et du président du Conseil Général, à Matougues à un contrôle routier mobilisant le panneau à message variable acquis par le Département.

Au terme de la visite des stands, la politique locale de lutte contre l'insécurité routière lui a été présentée et illustrée par différentes actions mises en œuvre localement, traduction du partenariat existant pour diffuser cette nécessaire culture de la sécurité routière et lutter efficacement contre l'insécurité routière dans le département.

Dans le prolongement de ces interventions et des échanges, il a été procédé à la signature de la Charte "risques routiers" dans les entreprises conclue entre l'Etat et la Caisse Régionale d'Assurance Maladie du Nord-Est en vue de prévenir le risque routier encouru par les salariés dans les entreprises.



## Plan de cohésion sociale : Egalité des chances

L'égalité des chances constitue, avec le logement et l'emploi, l'un des trois piliers du plan de cohésion sociale, lancé par la loi du 18 janvier 2005. L'accent est mis sur l'accompagnement, dès la maternelle et jusqu'à la fin de la scolarité, des enfants de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilité, tout en prenant en compte leur environnement familial.

Le dispositif de réussite éducative est mis en place depuis la rentrée scolaire 2005 pour rendre effective l'égalité des chances pour les enfants et les adolescents des quartiers défavorisés, c'est à dire des Zones Urbaines Sensibles ou des Zones d'Education Prioritaires. Pour offrir toutes ses chances à l'enfant, l'école joue un rôle prépondérant mais ne peut pas tout. Un accompagnement est indispensable sur le plan social, culturel, sanitaire afin d'aider la famille dans son rôle éducatif.

D'ici 2009, 1.469 millions d'euros du budget de la Délégation interministérielle à la Ville seront consacrés à la réussite éducative pour les 3 volets du programme :

- les équipes locales de réussite éducative
- les internats de réussite éducative
- le partenariat avec les grandes écoles et universités

Quatre communes de la Marne sont engagées dans la mise en œuvre d'équipes locales de réussite éducative (voir encadré).

#### Un dispositif centré sur les enfants et adolescents les plus fragiles

Un soutien personnalisé et un accompagnement adapté à chaque situation familiale, inscrits dans la durée sont mis en place

avec l'accord des parents. Les enseignants, mais aussi les services de l'action sociale du Conseil Général identifient les situations d'enfants et d'adolescents qui peuvent en bénéficier.

Des chartes de confidentialité permettent de fixer les modalités de partage d'informations entre les partenaires.

L'évaluation du programme s'effectue sur la base d'un suivi des enfants et des adolescents pris en charge.

#### Un partenariat et une structure juridique

Tous les acteurs éducatifs sont concernés par le programme : mairie, conseil général, inspection d'académie, DDASS, DRDJS, CAF ...

Le dispositif s'appuie sur une structure juridique dotée d'une comptabilité publique : (Etablissements publics locaux de coopération éducative (EPLCE), Caisse des écoles aux compétences élargies, CCAS...) qui joue le rôle d'instance de débat, de décision et de gestion financière.

#### Une équipe pluridisciplinaire de soutien

Le suivi personnalisé des enfants ou adolescents nécessite la constitution d'une ou plusieurs équipes pluridisciplinaires de soutien

réunissant au sein d'un réseau animé par un coordonnateur, enseignants, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, psychologues, pédopsychiatres, rééducateurs, intervenants sportifs, culturels, représentants du secteur sanitaire, et représentants d'associations dont le professionnalisme est reconnu.

Chaque équipe dispose d'un programme d'actions et d'un budget correspondant, arrêtés par la structure de pilotage.

#### Dans la Marne :

##### Des dispositifs de réussite éducative dans quatre villes

Quatre villes se sont engagées dans la démarche, REIMS, EPERNAY, VITRY-LE-FRANCOIS et CHALONS-EN-CHAMPAGNE. Ces quatre dossiers mairiaux ont reçu l'aval de la Délégation Interministérielle à la Ville. Ainsi Epemay a reçu de l'Etat 250.000€ pour un coût total du dispositif de 641.217€. Reims a reçu 250.000€ pour un coût total du dispositif de 734.291€. Vitry est en cours d'obtention d'une dotation de 190.000€ sur un total de 519.326€. Châlons-en-Champagne doit obtenir 95.000€ sur un dossier de 165.050€.

C'est au total une population scolaire de 1.200 élèves des écoles maternelles et élémentaires et d'adolescents des collèges qui est concernée par les actions générales et 434 enfants et 471 jeunes qui pourront bénéficier d'un accompagnement individualisé.



### Cadets de la République : Un accès aux métiers de la Police pour les jeunes issus de milieux défavorisés

Le 5 septembre 2005, 25 Cadets de la République - Option Police Nationale - ont intégré l'Ecole Nationale de Police de REIMS pour suivre, pendant un an, en alternance avec le lycée Joliot Curie de REIMS, une scolarité leur permettant de préparer le concours de gardien de la Paix.

Cette intégration locale s'inscrit dans un programme de recrutement, mis en œuvre par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire au niveau national, de 1.000 cadets par an.

C'est en 2004 que Dominique de Villepin, alors Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales, a institutionnalisé le principe de "Cadets de la République" dans le cadre de la promotion

de l'égalité des chances du Plan de Cohésion Sociale.

Grâce à un partenariat étroit avec l'Education Nationale, le programme des "Cadets de la République" permet, sans condition de diplôme, l'accès aux métiers de la Police, de la Gendarmerie et de la Sécurité Civile à des jeunes gens de toutes origines issus de milieux défavorisés. Issus de la Marne et des départements avoisinants, la promotion 2005 de l'ENP de Reims bénéficiera d'une formation visant à une meilleure professionnalisation (1000 heures en Ecole de Police et 400 heures au lycée). Rémunérés et dotés d'un uniforme, les Cadets effectueront également des stages en commissariat (7 semaines au total) pour parfaire leur formation pratique. Ils préparent le concours spécifique de gardien de la Paix de septembre 2006.